

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC AYRAL sur la commune principale de l'AIOT Luc 12500 CASTELNAU DE MANDAILLES.

La référence de votre dossier est A-4-S9E4TG90X et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/03/2024 à 17h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets.....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **48144154100010**

Raison sociale **GAEC AYRAL**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Luc

12500 CASTELNAU DE MANDAILLES

Signataire

Qualité : **Gérants**

Référent

Fonction : **Conseiller Environnement Bâtiments d'Elevage**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC AYRAL**

Description des activités :

Exploitation en GAEC avec le siège d'exploitation en zone de montagne, hors de toute zone vulnérable et en zone à enjeu eau/élevage. Exploitation d'environ 175 ha de SAU, principalement en prairie permanente dont 47 ha dans un département limitrophe (Cantal) qui servent d'estive
Les bâtiments d'élevage - stockage fourrage-paille sont sur 2 communes : o CASTELNAU de MANDAILLES : Luc: siège d'exploitation, logement principal des animaux et stockage de fourrage et paille (coordonnées moyennes L93 X = 632170, Y = 6365661) o PRADES d'AUBRAC Born : logement des animaux temporaire (vaches tardives) et stockage de fourrage et paille (coordonnées moyennes L93 X = 632296, Y = 6366813) Elevage avec 110 vaches allaitantes Aubrac, en système de production de broutards repoussés, Fleurs d'Aubrac + auto-renouvellement + 6 taureaux reproducteurs (3 Aubrac et 3 Charolais). Elevage initialement déclaré en ICPE pour l'activité repousse-engraissement (récépissé n° 12104 du 15/03/2015 pour 65 vaches allaitantes et 64 places de bovins engraissement), pour l'activité de stockage des fourrages secs et paille (récépissé n° 15425 du 17/06/2015) délivrés à l'EARL AYRAL. Un changement d'exploitant vers le GAEC AYRAL a été fait le 24/006/2019 (preuve de dépôt n°A-9-AY 915794R) La production de 15 génisses croisées Fleur d'Aubrac par an se fait sous IGP et la quinzaine de vaches de réforme, si elles correspondent au cahier des charges, sont commercialisés sous Label Rouge Bœuf Fermier d'Aubrac. Le troupeau reproducteur principal est alimenté à partir de fourrages enrubbés, d'ensilage d'herbe et de foin pendant la période d'hivernage. Les jeunes bovins repoussés reçoivent en plus de l'ensilage de maïs et des concentrés fermiers produits dans la Fabrique d'Aliments à la Ferme. PROJET Pas de projet structurant pour l'exploitation. Installation de Louis dans le GAEC en 2024 Actuellement le stockage des céréales et autres matières premières se trouve dans un hangar et la partie fabrication dans un autre hangar. Le projet consisterait à ramener la fabrication au plus près du stockage.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Luc

12500 CASTELNAU DE MANDAILLES

X : 632170

Y : 6365661

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Déclaration du site de Born et d'une nouvelle construction de logement stockage à Luc

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animaux 115 u	Nombre d'animaux 51 u	D	places
2101	2101-3	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 110 u	Nombre de vaches 45 u	D	vaches allaitantes
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 3250 m3	Volume présent 3250 m3	DC	m3

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

Nouveau plan d'épandage SAU = 175.13 Production azote organique = 13496 kg